

Actualisation du SDAGE Rhône-Méditerranée

Restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation

Groupe de contribution du 18/10/2019

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, les altérations physiques ayant un impact sur l'hydromorphologie sont la première cause de dégradation de la qualité des rivières. **53% des cours d'eau ont ainsi une morphologie contrainte, voire très fortement modifiée et 40% présentent des altérations significatives de la continuité biologique et sédimentaire.**

Construction de digues, bétonnage des berges, rectification avec coupure de méandres, implantation de barrages, extraction de graviers perturbent le bon fonctionnement écologique des cours d'eau avec pour conséquences l'accélération ou le ralentissement des écoulements, le blocage de la circulation des sédiments, l'isolement et l'altération des habitats, la diminution de la capacité auto-épuration des cours d'eau.

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation fait ressortir le bassin Rhône-Méditerranée comme le premier bassin français concerné au titre des dommages potentiels liés aux inondations par débordement de cours d'eau et le troisième pour les submersions marines, avec 5,5 millions de personnes et 2,9 millions d'emplois potentiellement exposés au débordement de cours d'eau et plus de 200 000 personnes et 130 000 emplois à la submersion marine. Entre 1982 et 2018, 6 750 communes du bassin ont connu au moins un événement d'inondation ayant donné lieu à un arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, soit 92% des communes du bassin.

L'orientation fondamentale n°6 du SDAGE 2016-2021 préconise de définir et préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF), de restaurer les annexes des cours d'eau et plans d'eau ainsi que les milieux alluviaux. Elle incite aussi les acteurs à mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments et à restaurer la continuité écologique. Des suivis à long terme sur 12 projets de restauration ont montré les effets bénéfiques de la restauration écologique sur les communautés aquatiques, avec une augmentation de la proportion d'indices biologiques en bon état écologique après travaux (indicateur du tableau de bord du SDAGE Rhône Méditerranée, 2019).

L'orientation fondamentale n°8, dont le contenu est commun avec le grand objectif n°2 du PGRI, préconise dans plusieurs de ses dispositions une gestion du risque d'inondation tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau dans les actions de réduction de l'aléa. Elle demande également de préserver et de rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues.

SDAGE et PGRI demandent de rechercher des synergies entre les intérêts hydrauliques et le bon fonctionnement écologique des cours d'eau, et de développer des programmes intégrés visant simultanément les objectifs de prévention des inondations et ceux du fonctionnement naturel des cours d'eau.

1- Une dynamique de mobilisation engagée mais qui doit monter en puissance.

Une dynamique importante a été enclenchée avec des actions de restauration de la morphologie sur plus de 370 km de cours d'eau et la restauration de la continuité écologique sur plus de 1000 ouvrages depuis 2013 (pour environ 25% d'effacement), ces deux types d'action ayant vocation à s'inscrire dans l'objectif de 25 000 km de cours d'eau restaurés fixé par les Assises de l'eau.

Des bénéfices multiples des projets de restauration ont été mis en évidence : meilleure prévention des inondations, amélioration du milieu, des zones humides et de la biodiversité, du transit sédimentaire et de son rôle dans le maintien de l'équilibre des berges et des plages, meilleure résilience aux pollutions et aux effets du changement climatique, bénéfices sociaux et économiques ...

Si une réelle dynamique s'est mise en place, de nombreux travaux de restauration sont encore nécessaires pour atteindre le bon état des eaux, préserver ou restaurer la capacité de résilience des milieux aquatiques et protéger et développer les champs d'expansion de crue pour réduire l'aléa inondation.

Il est nécessaire de cibler à l'échelle des sous-bassins les actions les plus efficaces en prenant en compte l'ensemble des composantes de l'hydromorphologie, avec la restauration des habitats, l'amélioration de la connectivité des milieux et des régimes hydrologiques, sans chercher forcément à agir simultanément sur toutes les pressions s'exerçant sur le cours d'eau.

On observe encore des coupes drastiques de ripisylves là où une gestion plus mesurée aurait pu être appliquée. Il reste également de nombreux plans de gestion des sédiments à élaborer et à mettre en œuvre pour limiter les curages d'urgence au titre du risque d'inondation. Ces opérations de curage se font au détriment d'une gestion planifiée plus respectueuse des milieux aquatiques.

Les approches entre prévention des inondations et restauration écologique des cours d'eau restent encore bien souvent cloisonnées, même si des projets intégrés se développent sur le bassin.

- ➔ *Comment accentuer la mobilisation en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de réduction de l'aléa inondation sur les secteurs prioritaires ?*
- ➔ *Comment renforcer la culture de la GEMAPI ?*

2- Une articulation entre PAPI et espace de bon fonctionnement (EBF) à renforcer

Fin 2018, des espaces de bon fonctionnement (EBF) sont validés sur 18 sous bassins versants et 26 sont en cours de délimitation dans le cadre de démarches locales concertées. Dans la suite de ces études, des programmes d'actions de plus en plus intégrés de restauration des EBF commencent aussi à voir le jour.

Sur le volet inondation, on dénombre **54 PAPI en cours d'exécution (36 PAPI et 18 PAPI d'intention), 7 en phase d'émergence et 6 PAPI achevés sans nouveau projet** à ce stade (fin juin 2019).

La délimitation d'un EBF, lequel inclut notamment le cours d'eau lui-même, ses annexes hydrauliques et les zones humides associées, est une démarche concertée et intégrée. La méthode préconisée dans le guide technique de délimitation des EBF (déc. 2016) engage à prendre en compte les enjeux hydrauliques, écologiques et socio-économiques tout en préconisant des méthodes pour organiser la concertation. Les enseignements d'une telle démarche peuvent utilement alimenter les projets de prévention des inondations en remplaçant les enjeux hydrauliques dans un contexte territorial plus large.

Pour les secteurs concernés par un PAPI et pour lesquels l'EBF va être délimité, **la bonne articulation** entre les études de connaissance des aléas inondation, des enjeux exposés aux risques d'inondation et celles nécessaires à la délimitation de l'EBF, conduites dans le cadre des 2 démarches, constitue un enjeu fort. La coordination entre les études PAPI et EBF permet d'élaborer des programmes de travaux ambitieux prenant pleinement en compte les enjeux hydrauliques et écologiques.

Cet enjeu d'articulation est d'autant plus fort pour les PAPI d'intention ayant vocation à conduire les études nécessaires à l'élaboration du programme de travaux du PAPI. Sur les secteurs pour lesquels un PAPI est en émergence et l'EBF va être délimité, la temporalité pour mener à bien ces démarches est cruciale. Délimiter l'EBF en amont, voire conjointement, à la démarche PAPI, permet une meilleure intégration des enjeux de

restauration des cours d'eau à la stratégie et donc au programme de travaux de prévention des inondations défini dans le cadre du PAPI.

La bonne prise en compte de ces espaces, qui contribuent notamment à la prévention des inondations, dans les documents d'aménagement du territoire constitue également un enjeu fort.

- ➔ *Comment mieux articuler les démarches d'élaboration et de mise en œuvre des PAPI et les démarches de délimitation et de préservation des EBF (calendrier, concertation, études, programme de travaux...)?*

3- Promouvoir l'élaboration de scénarios de gestion durable prenant en compte les bénéfices socio-économiques et environnementaux

Sur les territoires à fort enjeu inondation, les scénarios de gestion durable prenant réellement en compte les besoins des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique ne sont pas systématiquement étudiés, notamment les scénarios d'effacement ou de retrait de certains ouvrages permettant de restaurer l'EBF d'un cours d'eau au lieu d'opérations de confortement, empêchant de fait l'étude des avantages et inconvénients de ces solutions alternatives aux travaux. Dans bien des cas, les solutions fondées sur la nature s'avèrent pourtant être les plus efficaces et résilientes, mais encore faut-il que ces solutions soient étudiées et comparées à d'autres scénarios.

- ➔ *Comment s'assurer que les scénarios de gestion durable soient étudiés dans les études à vocation hydraulique sur les secteurs présentant une conjonction d'enjeux ?*
- ➔ *Comment mobiliser les compétences techniques indispensables pour définir et mettre en œuvre des stratégies d'action intégrées, prenant pleinement en compte les enjeux hydrauliques et écologiques ?*